

1. Pièces à transmettre impérativement au dépôt, sous peine de rejet du dossier (transmission via la plateforme e-synergie) :

Pour les porteurs publics

- Délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel (mentionnant l'aide FEDER)

Pour les entreprises

- Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné, le cas échéant

Pour les associations

- Statuts
- Copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture
- Liste des membres du Conseil d'administration détaillant les mandats des membres
- Décision approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel

Pour tous les porteurs

- Demande de subvention renseignée avec la lettre d'engagement signée, affichant des montants cohérents avec les modalités de calculs de l'assiette et de l'aide FEDER (montant forfaitaire uniquement – cf. parties « dépenses et performances éligibles » et « Modalités de soutien financier » de la Fiche Action FEDER)
- Document attestant la capacité du représentant légal à engager la responsabilité de la structure pour l'opération
- Délégation éventuelle de signature si le signataire n'est pas le représentant légal
- Notification de l'aide Effilogis (phase travaux)
- Document attestant de l'engagement de chaque cofinanceur (public : conventions, arrêtés attributifs / privé : délibérations, etc.) ou, si certains cofinancements ne sont pas acquis officiellement au moment du dépôt, attestation d'engagement de chaque cofinanceur accompagnée d'une attestation sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il prendra à sa charge les cofinancements non acquis
- Note de calcul thermique réglementaire ou étude thermique réglementaire détaillée (réalisée par un bureau d'étude indépendant) pour les phases projet et exécution (saisies, calculs, consommations/poste, utilisation de matériaux biosourcés, outils de suivi et comptage des consommations) pour état initial et état projeté
- Note justificative de mandat SIEG complétée et signée, ainsi que les annexes associées :
 - convention APL / logements concernés par l'opération bénéficiaire et avenants, le cas échéant
 - convention d'utilité sociale (CUS) de l'OHLM et avenants, le cas échéant
 - agrément de l'OHLM bénéficiaire du FEDER (pour les ESH privées)
 - PV ou rapport définitif du dernier contrôle officiel de l'OHLM (ex : ANCOLS)
- Tableur Excel « absence de surcompensation SIEG » dûment rempli, daté et signé (en format excel et pdf), accompagné de tout document permettant de justifier les montants inscrits
- Attestation sur l'honneur indiquant le montant prévisionnel et méthode de calcul pour le CEE, datée et signée par le porteur, le cas échéant
- Attestation sur l'honneur indiquant le montant prévisionnel et méthode de calcul pour le dégrèvement TFPB, datée et signée par le porteur, le cas échéant
- Contrat(s) de prêt ou offres de prêts, le cas échéant
- Note présentant l'impact des travaux sur le couple loyers/charges

2. Pièces nécessaires à la complétude du dossier mais pouvant être transmises ultérieurement

- Permis de construire ou déclaration de travaux
- Description détaillée du projet accompagnée de tout document utile (plans de situation, plan cadastral, plan de masse des travaux)
- Note sur les modalités de sensibilisation des occupants
- RIB/IBAN code BIC

Pour les entreprises

- Présentation de l'entreprise et de l'activité
- Bilan comptable, compte de résultat et liasses fiscales des **trois dernières années**, certifiés par un CAC ou un expert-comptable. Si ces documents ne laissent pas apparaître le montant des subventions d'exploitation publiques accordées à la structure, fournir une attestation d'un CAC ou d'un expert-comptable précisant ce montant. Dans le cas où le bilan et le compte de résultat de l'année en cours ne sont pas encore consolidés, fournir les comptes non définitifs.

Pour les associations

- Bilan comptable, compte de résultat et liasses fiscales des trois dernières années, certifiés par un CAC ou un expert-comptable. Si ces documents ne laissent pas apparaître le montant des subventions d'exploitation publiques accordées à la structure, fournir une attestation d'un CAC ou d'un expert-comptable précisant ce montant. Dans le cas où le bilan et le compte de résultat de l'année en cours ne sont pas encore consolidés, fournir les comptes non définitifs.

Modèles des documents types disponibles via le lien suivant

<https://www.europe-bfc.eu/ressources/liste-des-pieces-fournir-lappui-dune-demande-de-subvention-feder-fse>